

**VILLE DE
RIORGES**

N° 2_6

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 13 DECEMBRE 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 14 décembre 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Gilles CONVERT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

Secrétaire élue pour la durée de la session : Pierre BARNET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Thierry ROLLET Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Suzanne LACOTE	Roland DEVIS Nabih NEJJAR Véronique MOUILLER Chantal LACOUR Monique VIAL

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

FINANCES

**OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION ROANNE-RIORGES VOLLEY-BALL**

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

"En mai 2018, le club de volley de Riorges fêtait le 40^{ème} anniversaire de sa création en organisant une manifestation souvenir conviviale, dont le budget en dépenses avoisinait les 4 000 €, pour des recettes de l'ordre de 2 000 €, constituées uniquement de la vente de repas et de boissons.

Le club n'avait alors pas fait de demande de subvention exceptionnelle à la commune pour cet anniversaire.

A l'heure du bilan de l'année écoulée, la nouvelle association, Roanne-Riorges Volley-Ball, née de la fusion à la mi-2018 des clubs de volley de Roanne et Riorges, sollicite la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 €, afin de lui permettre a posteriori de limiter l'impact du déficit de cet événement sur ses finances.

Compte tenu des aides octroyées habituellement par la commune à l'occasion de l'organisation de manifestations anniversaire par les associations locales et considérant l'intérêt qu'il y a à soutenir l'action de l'association Roanne-Riorges Volley-ball qui a repris l'intégralité des activités précédemment menées sur le territoire de la commune par le club de volley de Riorges, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de **500 €** à l'association Roanne-Riorges Volley-Ball."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **500 €** à l'Association Roanne-Riorges Volley-Ball.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 17 décembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

